

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUIL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190622-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 26 juin 2019

TARIFICATION POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN PRESBYTERE POUR LES EXPOSITIONS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Anne-Valérie RODRIGUES, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absentes : Teaki DUPONT, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

DIRECTION CULTURE

n°22

TARIFICATION POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN PRESBYTERE POUR LES EXPOSITIONS

Rapporteur : Claudie Le Bihan

La ville de Plœmeur développe depuis de nombreuses années diverses actions dans le domaine des arts plastiques. Cela se traduit par l'organisation d'expositions l'été dans les chapelles, de l'atelier des arts et d'expositions d'artistes à Passe Ouest ainsi que la mise en place du salon de la création à Océanis chaque année en avril.

Cependant, il a été constaté que les salles d'expositions de la ville (Passe Ouest et Océanis) ne peuvent répondre à l'ensemble des sollicitations.

Parallèlement la ville de Plœmeur souhaite redéfinir l'utilisation de l'ancien presbytère, bâtiment historique de la ville. Celui-ci apparait comme étant un lieu idéal afin d'accueillir des expositions et recevoir des événements tournés vers l'art et la culture.

Actuellement, l'aile gauche du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère est utilisée par l'office de tourisme du 1er avril au 15 septembre et par le comité d'histoire au premier étage. L'aile droite elle, offre un espace d'environ 42 m².

Cet espace constitue donc une opportunité pour le développement d'expositions sur Plœmeur. Moyennant une participation financière de 100€ par semaine, ce lieu sera proposé aux artistes souhaitant exposer. La durée ne devra pas excéder un mois.

Compte tenu de cette redevance, la vente des œuvres dans le lieu sera autorisée.

La ville reste prioritaire pour la jouissance de ce lieu.

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, Relations Internationales » du mercredi 12 juin 2019 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 17 juin 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **FIXE** à 100 € par semaine le tarif de la redevance de mise à disposition de l'ancien presbytère à des artistes pour y exposer leurs œuvres

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
pour extrait certifié conforme.



Ronan-LOAS,
Maire

